

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06044 Numéro SIREN : 815 301 916 Nom ou dénomination : AB DES SAULES

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 30503

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise		AB DES SAULES		Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		12 VOIE DES SAULES		94310 ORLY			
Numéro SIRET *		81530191600012					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	100 000	012		100 000
		Autres *	014	3 973	016	3 973	
	Immobilisations corporelles *		028	8 697	030	8 454	242
	Immobilisations financières * (1)		040	1 449	042		1 449
	Total I (5)		044	114 120	048	12 428	101 691
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	2 478	062		2 478
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	293	074		293
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	120 032	086		120 032
		Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	122 803	098		122 803	
	Total général (I + II)	110	236 923	112	12 428	224 495	
PASSIF				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				4 040	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131					
	Report à nouveau	134				87 967	
	Résultat de l'exercice	136				19 093	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				111 101	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				2 722	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	169			25 785	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :	172	69 695			84 886	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176				113 394		
Total général (I + II + III)		180				224 495	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire article 302 septies
A-bis du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise AB DES SAULES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	318 492
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services		217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	318 492
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	163 539
	Variation de stock (marchandises)*						236	-1 934
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	3 457
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	29 979
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	2 261			244	2 261
	Rémunérations du personnel*						250	83 251
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	14 973
	Dotations aux amortissements*						254	498
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	296 028
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	22 463
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	
					Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	3 370	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	19 093
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	19 093	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)				324	3 370		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration)(art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sedecies)	992		Zone de développement priori.	993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies			655		
			- art. 39 decies A			643		
			- art. 39 decies B			645		
			- art. 39 decies C			647		
			- art. 39 decies D			648		
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
			- art. 39 decies F			990		
- art. 39 decies G			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					352	22 463	354	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					370	22 463	372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 000	402		404		406	100 000				
	Autres	410	3 973	412		414		416	3 973				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 826	442		444		446	2 826				
	Installations générales agencements divers	450	4 208	452		454		456	4 208				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 662	472		474		476	1 662				
Immobilisations financières		480	1 929	482	- 480	484		486	1 449				
TOTAL		490	114 600	492	- 480	494		496	114 120				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	3 966	502	6	504		506	3 973		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 092	532	491	534		536	2 584		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 208	542		544		546	4 208		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 662	562		564		566	1 662		
TOTAL		570	11 929	572	498	574		576	12 428		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598
Plus-values taxables à 19% (1)		579		581		583		585		587	
Régularisations		590		591		592		593		594	
TOTAL		596		597		598		599		600	

CLogiciel IMTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AB DES SAULES						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
TOTAL	770		775						
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 134 bis du CGI				325		381		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	20 055
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	15 215
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Néant ☐

Désignation de l'entreprise : AB DES SAULES

Exercice ouvert le : 01/01/2022

et clos le : 31/12/2022

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	5.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	318 492
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	318 492

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	1 934
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	1 934

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	178 595
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	4 248
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	182 844

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	137 581
-----------------------------	-----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	137 581
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	318 492
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

S.A.R.L. " AB DES SAULES "

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 4 000 €
Siège social : 12 Voie des Saules
94310 ORLY
R.C.S Créteil B 815 301 916

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions égales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 19 093 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T. s'élève à : 318 492 €.

Le montant des salaires s'élève à 83 251 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 296 028 € soit un résultat d'exploitation bénéficiaire de 22 463 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 19 093 €.

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance.

2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 19 093 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 19 093 €.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le gérant

Sarl AB Des Saules
12 Voie Des Saules
94310 ORLY
Siret : 815301916 R.C.S Créteil
Tél: 01.58.42.30(97)

S.A.R.L. AB DES SAULES

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 4 000 € Siège
social : 12 Voie des Saules
94310 ORLY
R.C.S Créteil B 815 301 916

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à vingt heures, les associés de la Société, « AB DES SAULES », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 4 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance

L'assemblée est présidée par Monsieur AFILAL Brahim gérant associé présent et acceptant.

Le président constate qu'est présent Monsieur CHEURFA FARID titulaire de 250 parts sociales

- Monsieur RASMOUKI Abdellah, titulaire de 250 parts sociales, que le total des parts présentes est de 500 parts sociales.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2022
- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 19 093 € de la façon suivante :

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 19 093 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur AFILAL Brahim



Monsieur RASMOUKI Abdellah

